



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

PLÉNIÈRE

DÉCISION N^o 8

À la septième séance plénière de sa 40^e session, le 3 octobre 2019, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes :

- 28/1 : *Planification mondiale de l'OACI en matière de sécurité et de navigation aérienne*, présentée dans la note A40-WP/607.
- 28/2 : *Protection des éléments d'enquête sur les accidents et les incidents*, présentée dans la note A40-WP/607.
- 28/3 : *Protection des données de sécurité et des informations de sécurité collectées dans le but de préserver ou d'améliorer la sécurité, et protection des enregistrements des enregistreurs de bord en exploitation normale*, présentée dans la note A40-WP/607.
- 28/4 : *Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI et des règles pratiques relevant spécifiquement du domaine de la navigation aérienne*, présentée dans la note A40-WP/607.
- 29/1 : *Mécanismes régionaux de soutien de la mise en œuvre*, présentée dans la note A40-WP/608.
- 29/2 : *Coopération régionale et assistance pour résoudre les carences en matière de sécurité en figurant des priorités et des cibles mesurables*, présentée dans la note A40-WP/608.
- 30/1 : *Nouveaux acteurs*, présentée dans la note A40-WP/609.
- 30/2 : *Dispositions de portée mondiale pour la conception, la certification et l'exploitation des hydroaérodromes*, présentée dans la note A40-WP/609.

— FIN —